



## Abandon unilatéral d'usufruit à titre onéreux

Par **daniele pellestord**, le **16/01/2018** à **05:49**

Bonjour

Nous sommes 7 nu propriétaires et l'usufruitière veut nous abandonner son usufruit sans contrepartie

Raison invoquée: Les biens sont en ruine et ne rapporte plus d'argent. Elle est endettée et ne peut subvenir aux charges inhérentes à cet usufruit.

Nous n'avons aucun lien de parenté et on nous dit que cela pourrait passer pour une donation

J'ai entendu parler d'abandon unilatéral d'usufruit appelé cession onéreuse.

Est-ce possible?

Merci